

PROCES-VERBAL

La séance est ouverte à 20h15 par Mme Isabelle Despland, Présidente du Conseil, qui souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers, à la secrétaire, au Syndic et aux Municipaux, aux huissières, à la presse ainsi qu'au public.

Elle espère que chacune et chacun trouve une place privilégiée au sein du Conseil et que chacun puisse intervenir à chaque discussion pour susciter le débat ou pour demander des compléments d'information. L'atmosphère souhaitée est celle de l'harmonie et du respect entre les droits et devoirs que sont les nôtres.

Point 1 Statutaire

L'appel fait par la secrétaire montre la présence de 38 conseillères et conseillers, 6 excusés et un absent. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Mme Despland procède à la lecture de l'ordre du jour, puis ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour à mains levées à l'unanimité.

La lecture du procès-verbal de la séance du 25 juin 2015 est faite par la secrétaire, Mme Diana-Alice Ramsauer. Mme Despland la remercie pour sa lecture ainsi que pour sa rédaction. La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est accepté à une large majorité.

Point 2 Préavis 04-2015 Plan partiel d'affectation « En Jaccard ».

La lecture du préavis n'étant pas demandée, M. Stocker, rapporteur de la commission chargée d'étudier le préavis 04-2015 vient lire son rapport.

M. Dagaëff remarque qu'avec l'acceptation du préavis, des travaux seraient effectués. Il souhaiterait donc savoir qui en aurait la charge, qui les paierait et quels seraient les frais. Le point trois de la conclusion qui donne le pouvoir à la Municipalité de prendre toutes les mesures pour mener à bien le projet n'est pas anodin.

M. Nicolas répond que les travaux ont déjà été réalisés, tels que décidés par le Conseil Communal lors de la dernière séance du 26 juin par le biais de la convention signée. Il ne reste plus qu'à faire la route, mais le hangar a déjà été démolit. Il rappelle que c'est une zone hors SDT et donc il est de la compétence du canton et non de la commune d'effectuer ces travaux. L'Isle ne débourse pas un seul centime dans ce projet.

M. Chollet ajoute que la décision pour ces travaux a été prise après le retour de l'examen préalable du PGA. Il est surpris de voir que lorsque le Canton a des intérêts dans un projet, tout peut aller très vite. Il se demande donc si la Municipalité n'a pas perdu un moyen de pression grâce à ces travaux afin de modifier les conclusions du PGA. En effet, avec ce plan général d'affectation, la Commune aurait la possibilité d'insérer les droits de mutation ou les gain immobilier.

M. Nicolas ne pense pas que la Municipalité aurait réellement pu faire pression grâce à ce projet. En effet, si la Commune n'était pas entrée en matière, le Canton aurait probablement trouvé une autre place. Mont-la-Ville par exemple a également été approché ; L'Isle n'était pas le seul point

stratégique. De plus, la Commune a accepté, puisqu'il y avait une convention qui existait depuis déjà longtemps et qui permettait à L'Isle de disposer librement du sel et du passage pour les véhicules de déneigement. Pour finir, les arrêts concernant le PGA sont en grande partie imposés par la Confédération et non par le Canton.

M. Stocker complète l'affirmation de M. Nicolas en disant que le dossier est passé dans beaucoup de mains, que ce soit la Confédération ou le Canton, au niveau du service du développement territorial (SDT) ou à la direction général des routes (DGR). Les services interétatiques ont eu de la peine à communiquer entre eux. Par ailleurs, l'approche de l'Etat avec la Municipalité a probablement permis de tisser des liens pour faire progresser le traitement du PGA de manière plus rapide.

La parole n'était plus demandée, le préavis 04-2015 Plan partiel d'affectation « En Jaccard » est accepté à l'unanimité.

Point 3 Préavis 05-2015 Arrêté d'imposition 2016-2017

La lecture du préavis n'étant pas demandée, Mme Décosterd, en remplacement de M. Böhlen, rapporteur de la commission des finances vient lire son rapport.

La parole n'était pas demandée, le préavis 05-2015 Arrêté d'imposition 2016-2017 est accepté à l'unanimité.

Point 4 Etat des lieux et bilans financiers des travaux en cours

- Chantier de l'Avalanche : les travaux liés au changement du réseau d'eau potable ont été effectués avec succès. Le tapis routier prévu sera posé en 2016. Le coût final, après déductions des participations de l'ECA et de Cosvegaz, sera inférieur au budget présenté.
- Chantier de la Liaison : malgré quelque appréhension, le chantier s'est déroulé dans de très bonnes conditions. Mme Arber remercie Mme Rime pour sa collaboration dans la gestion de ce dossier. Le bilan financier est, là aussi, positif : les coûts ont été réduits d'environ CHF 10'000.- par rapport au préavis, après déductions des participations de l'ECA et de Cosvegaz (aide de 40% sur la partie de fouilles communes). M. Gabioud s'interroge sur la limite de l'avancée des tranchées dans le quartier de La Ville. Mme Arber répond que les travaux sont dépendants des conditions météorologiques. Toutefois il est prévu d'avancer jusqu'à la fontaine de la rue de la Ville. Le bitume jusqu'au manège sera étalé d'ici à mi-novembre. Un rapport complémentaire concernant la suite des travaux et un plan de circulation seront communiqués au prochain Conseil.

Point 5 Communication du Bureau

- Date du prochain Conseil : mardi 8 décembre 2015.

Point 6 Communications de la Municipalité

- **Vente de bois**: la prochaine mise a lieu le 30 octobre 2015 à 20h00 à la Balance.
- **Transports publics** : l'offre des transports publics MBC et AVJ s'accroît dans notre région à partir du 13 décembre 2015. Les principaux changements sont :
 - BAM : un horaire cadencé à une heure entre L'Isle et Apples sera mis en place à l'exception des heures creuses et des correspondances supplémentaires seront proposées le soir. Cette liaison sera aussi utilisée par les écoliers-ères et étudiants-es ;
 - La dénomination de la gare est désormais « L'Isle » et non plus « L'Isle-Mont-la-Ville » ;

- L'arrêt du bus de la Poste est supprimé, la gare devient la place centrale des départs et arrivées des bus ;
- La fréquence des bus régionaux 750 (Cossonay-Penthalaz) et 760 (La Sarraz) sera augmentée. Une extension est prévue jusqu'à La Coudre et Mont-la-Ville, des écoliers-ères utiliseront cette ligne publique. Ainsi un arrêt provisoire sur la route du Mollendruz est à mettre en place avant le 13 décembre 2015. Ce nouvel arrêt permettra de ralentir les voitures circulant sur cette route. La Municipalité intègre cette actualité dans ses réflexions pour sécuriser le carrefour du Grütli.
- **Fenêtres du Château** : les baies vitrées de la grande salle ont été changées. Elles sont faites d'un matériau très solide et sont plus faciles à nettoyer pour le concierge. Les fenêtres du château quant à elles sont très vieilles : il ne sera à l'avenir plus possible de les rénover et devront en conséquence être changées.
- **Conduites de gaz** : des tuyaux ont été tirés à l'Eglise et à la Poste pour, un jour peut-être, offrir l'alternative de chauffer ces bâtiments au gaz.

Point 7 Propositions individuelles

Panneaux informatifs et chemins pédestres

M. Gruaz remercie la municipalité pour la pose des panneaux Charles de Chandieu et Jean de Léry dans le parterre du Château ainsi que pour la réfection de la barrière menant au puits. De plus, il propose d'y placer des panneaux d'information sur les sources de la Venoge. Mme Arber remercie la protection civile d'avoir réparé la barrière.

Signalisation routière

M. Denis Baudat souhaite savoir si la signalisation devant la Poste sera modifiée suite à la suppression de l'arrêt de bus. M. Fontannaz répond par l'affirmative.

Affichage au pilier public

M. Freymond demande pourquoi les informations concernant la chasse ne sont plus affichées sur le pilier public. En effet, il préfère se promener avec ses petits-enfants dans la forêt lorsque ce n'est pas un jour de chasse. Ainsi, il veut savoir si c'est une décision de la municipalité de ne rien afficher à ce sujet ou si c'est parce qu'elle ne reçoit rien. Il précise encore, qu'à La Coudre, les informations étaient au pilier public.

Réfection de la route

M. Failletaz remercie Mme Rime d'être intervenue afin que les trous sur la route dite « En Chauffard » entre Chavannes-le-Veyron et L'Isle soient rebouchés.

Sécurité - route du Mollendruz

M. Genoud demande des précisions concernant le projet d'arrêt de bus sur la route du Mollendruz. Il souhaite savoir quelle solution concrète sera retenue pour sécuriser la zone et si un planning est déjà fixé. M. Fontannaz répond que l'arrêt de bus provisoire sera construit d'ici au 13 décembre prochain et que la suite des travaux se fera au printemps 2016.

Mme Donzé demande si un préavis sera présenté au Conseil Communal afin que le projet soit approuvé. M. Fontannaz précise qu'il faut déjà se poser un certain nombre de questions avant de pouvoir rédiger un quelconque projet.

Mme Pitteloud demande s'il est possible d'engager des patrouilleurs scolaires pour sécuriser les différents trajets des écoliers-ères et pose la question de la responsabilité de la commune par rapport aux coûts que cela engendrerait. M. Fontannaz n'a actuellement pas d'informations à ce sujet. Par ailleurs, les écoliers-ères concerné-e-s par les changements d'arrêt de bus sont des enfants venant de l'extérieur et seraient très peu nombreux. De plus, il estime que c'est aux parents de montrer à leurs enfants comment traverser une route. A l'avenir par contre, si le

nombre d'élèves augmentait, des mesures pourraient être prises. Mme Pitteloud, habitant juste à côté du passage piéton de la route du Mollendruz, ajoute qu'elle assiste régulièrement à des situations dangereuses. M. Fontannaz souligne qu'il s'agit ici d'une question de patrouilleurs et de la sécurité des enfants et non pas de régler le problème des chauffeurs dépassant à tort une voiture. De plus, la dangerosité du secteur sera atténuée par la mise en place de l'arrêt de bus. Les bus à l'arrêt prendront toute la chaussée, il sera ainsi impossible aux voitures de dépasser. M. Nicolas intervient pour confirmer que les coûts du service des patrouilleurs scolaires est à la charge des communes et que l'Isle sera probablement contraint d'avoir recours à ce moyen dans un court terme.

Mme Donzé précise qu'elle a laissé traverser une quinzaine d'enfants sur le passage piéton allant à la salle de gym le matin même, ils sont donc assez nombreux.

M. Dagaëff remarque que la route serait sécurisée s'il y avait un îlot et que les gens ne pouvaient pas dépasser. En revanche, sans chicane, les automobilistes auraient plutôt tendance à justement doubler les bus à l'arrêt. Il se demande donc s'il n'est pas possible de créer quelque chose de provisoire également en même temps que l'arrêt de bus. M. Fontannaz répond qu'il est très compliqué de poser un îlot, même provisoire, car il faut modifier la chaussée ainsi que la bande de terrain, remettre la route à niveau, créer des accès etc. ce qui engendrerait de coûts importants. Par contre, il est prévu d'envisager cette option pour le projet final. M. Bapst ajoute qu'il est possible que le MBC ne rentre pas dans ses frais et que cet arrêt soit supprimé l'année prochaine. Il est donc important d'attendre environ une année avant de construire de manière définitive.

Urbanisme

M. Stocker explique que dans le cadre de l'application de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), les communes doivent dimensionner leur zone à bâtir avec la règle de 15% de croissance. Or L'Isle est considéré comme un centre urbain et n'est donc pas soumis à ce taux (il pourrait dépasser les 15%). Il suggère qu'une négociation avec le Canton est envisageable pour élaborer le PGA (plan général d'affectation) de la commune. Il souhaite instituer une commission d'urbanisme au sein du Conseil communal et désire connaître la procédure à suivre pour le faire. Mme Despland répond que la commission d'urbanisme doit être intégrée dans le règlement communal qui est toujours en cours de rédaction.

Parking et déneigement

Mme Vantalou demande comment seront organisés les parkings lorsque la place de la gare sera utilisée comme arrêt de bus. Par ailleurs, elle souhaite savoir quels changements auront lieu concernant le déneigement. M. Bapst répond qu'aucune piste n'a été envisagée actuellement pour pallier aux places de parc et rappelle que le terrain appartient au transporteur MBC. M. Nicolas répond que la place de la Poste sera libérée pour un projet de parking.

En remplacement de la SAPJV, le déneigement des routes sera assuré par plusieurs entreprises dont Henry Transports et AVJ Transports.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente, Isabelle Despland, remercie l'Assemblée. La séance est levée à 21h45.

Bureau du Conseil Communal

La Présidente

La Secrétaire



Isabelle Despland

Diana-Alice Ramsauer